



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts
et de la culture du Conseil municipal

Genève, le 2 mars 2018

**M-1239: «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche» -
Compléments à l'audition du 8 janvier 2018**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme demandé en commission lors de l'audition portant sur l'objet mentionné en titre, je reviens vers vous avec les informations demandées.

**1. Ouverture dominicale saisonnière: estimations et chiffrage des scénarios
évoqués**

Pour tous les scénarios

Période retenue : de novembre à avril, soit 26 dimanches

Horaire d'ouverture : de 14h à 18h

Base salariale :

- Bibliothécaire responsable (classe K) à 100% : CHF 134'171.00
- Bibliothécaire (classe H) à 100% : CHF 112'194.00
- Aide-bibliothécaire (classe D) auxiliaire : CHF 44.90/heure
- Au salaire de base s'ajoute l'indemnité pour l'activité du dimanche (pour 4) : CHF 60.20/jour
- Gestionnaire RH (classe L) à augmenter de 10% pour le scénario 1 et la gestion d'un nombre important de contrats supplémentaires (recrutement, suivi et formation) : CHF 14'300

Mandats externes :

- Médiation (2 interventions/jour) : CHF 700/dimanche
- Sécurité (vigile) : CHF 40.00/heure
- Nettoyage : CHF 36.00/heure

Le chiffrage repose essentiellement sur des étudiants engagés avec des contrats auxiliaires. La médiation culturelle nécessite des compétences que les étudiants ne possèdent pas. Par ailleurs, faire appel à des mandataires externes permet de diversifier les propositions. C'est également ce choix qui a été fait à Lausanne.

Scénario 1**Ouverture complète de la bibliothèque de la Cité**

1 bibliothécaire responsable à 50% (salaire+ indemnité)	CHF	68'670.70
11 aide-bibliothécaire (11x4hx26j=1'144h)	CHF	68'582.80
Formation auxiliaires	CHF	7'902
Gestionnaire RH	CHF	14'300
Astreinte DSIC	CHF	20'000
Médiation	CHF	18'200
Communication	CHF	10'000
Sécurité	CHF	4'160
Nettoyage	CHF	8'256
Total	CHF	220'071.50

Ce scénario implique l'engagement et la gestion de 12 personnes supplémentaires. Actuellement notre gestionnaire RH travaille à 80% pour un total de 175 collaboratrices. Avec toutes les réformes engagées et leurs impacts au niveau RH, ce taux est actuellement déjà insuffisant et ne pourrait garantir la prise en charge de 12 personnes supplémentaires. Il faut également avoir à l'esprit qu'une ouverture dominicale nécessiterait une permanence en supports internes centraux qui n'a pas été chiffrée mais qu'il faudra également organiser.

Scénario 2**Ouverture du 4^e étage de la Cité sans activité de médiation**

1 bibliothécaire responsable à 20% (salaire+ indemnité)	CHF	25'119.40
2 aide-bibliothécaire (2x4hx26j=208h)	CHF	14'700
Formation auxiliaires	CHF	1'436.80
Astreinte DSIC	CHF	20'000
Communication	CHF	2'000
Sécurité	CHF	1'040
Nettoyage	CHF	826
Total	CHF	65'122.20

Scénario 3**Ouverture de 2 bibliothèques de quartier (Saint-Jean ou Servette + Eaux-Vives)**

2 bibliothécaires responsable à 50% (salaire+ indemnité)	CHF	137'301.40
4 (Saint-Jean ou Servette) + 3 (Eaux-Vives) aide-bibliothécaires auxiliaires (7x4hx26j=728h)	CHF	43'643.60
Formation auxiliaires	CHF	5'028
Gestionnaire RH	CHF	14'300
Astreinte DSIC	CHF	20'000
Médiation	CHF	36'400
Communication	CHF	10'000
Nettoyage	CHF	5'200
Total	CHF	271'873.00

L'astreinte de la DSIC est nécessaire. Le fait de ne pouvoir faire intervenir la DSIC, en cas de panne les samedis est déjà actuellement un problème relevé et qui serait amplifié avec une ouverture dominicale. En effet, il serait problématique de devoir fonctionner de manière manuelle deux jours consécutifs en cas de panne le samedi, tant au niveau de notre image que des conséquences en termes de travail pour, dans un second temps, introduire toutes les transactions dans notre système.

2. Proportion hommes/femmes au sein du personnel des BM

Les Bibliothèques municipales emploient 35% d'hommes et 65% de femmes.

3. Manque à gagner de la gratuité des documents audio visuels

La gratuité des documents a été introduite en mai 2015 à la réouverture de la Bibliothèque de la Cité afin de rendre l'emprunt de l'ensemble des collections des BM gratuit. Il s'agit d'une mesure importante dans notre stratégie de mise en valeur de l'ensemble de nos collections audiovisuelles et plus largement, d'accès facilité pour toutes et tous à la culture et à l'information adaptée à l'évolution des nouveaux supports.

En 2014, les BM ont comptabilisé CHF 103'995.- de recettes liées aux locations de CD et DVD.

Ce manque à gagner a été partiellement compensé par la première vente, désormais annuelle, des documents retirés des collections. Il est à relever que la gratuité a contribué à une augmentation importante des prêts de DVD et a permis de redynamiser la section Musique qui voyait sa fréquentation et ses chiffres de prêts baisser de manière constante.

4. Enquête auprès des usager-e-s et attentes

Je tiens à rendre attentifs les membres de la CARTS que l'enquête auprès des usager-e-s actifs et des non usager-e-s des bibliothèques du DCS, présentée à la CARTS le 4 septembre 2017, relevait que l'ouverture dominicale n'est pas une demande prioritaire.

En effet, concernant les usager-e-s, globalement, l'horaire d'ouverture des bibliothèques leur convient puisque 76% d'entre eux se déclarent satisfaits de l'horaire en vigueur (31% de très satisfaits et 45% de plutôt satisfaits) dans les Bibliothèques municipales (BM) et 83% d'entre eux se déclarent satisfaits de l'horaire en vigueur (38% de très satisfaits et 45% de plutôt satisfaits) dans les Bibliothèques scientifiques patrimoniales (BSP). Le degré de satisfaction vis-à-vis des horaires d'ouverture ne dépend pas des horaires de visite (BM et BSP).

L'insatisfaction vis-à-vis des horaires d'ouverture, qui a été mesurée sur un public plus large d'insatisfaits (catégorie des « plutôt satisfaits » incluse), indique que la raison d'insatisfaction principale évoquée par ces usager-e-s est le fait que la bibliothèque soit fermée le lundi avec 39% de mentions dans les BM et est le fait que la bibliothèque a des horaires trop restreint en période de vacances (40%) dans les BSP.

Dans les BM, les autres raisons d'insatisfaction relatives au fait que la bibliothèque ferme trop tôt le soir, ouvre trop tard le matin, est fermée à midi ou à des horaires trop restreints en période de vacances sont toutes citées par environ un quart de ces répondant-e-s considérés comme non satisfaits des horaires.

Dans les BSP, la deuxième raison la plus citée est le fait que la bibliothèque ferme trop tôt le soir avec 37% de mentions. Les autres raisons d'insatisfaction relatives au fait que la bibliothèque soit fermée le samedi ou le dimanche ou ouvre trop tard le matin sont citées par environ un tiers de ces répondant-e-s considérés comme non satisfaits des horaires dans les BSP. Deux autres raisons plus marginalement retenues par environ un cinquième de ces usager-e-s considérés comme insatisfaits ont trait au fait que la bibliothèque soit fermée le lundi ou à midi.

Parmi les non usager-e-s, les raisons qui pourraient être liées à l'organisation ou au fonctionnement des bibliothèques - horaires non adaptés, contraintes liées au retour des ouvrages, manque de nouveauté ou de diversité des collections - apparaissent comme des raisons très marginalement citées en spontané et ressortent faiblement lorsqu'elles sont posées de manière assistée (~un cinquième des personnes interrogées).

Un rapport différent au livre et à la lecture reste la première raison de non fréquentation citée spontanément, suivi du manque de temps, de la concurrence offerte par internet en matière d'accès à l'information et enfin du manque d'intérêt pour la lecture. Les raisons liées aux fonctionnements intrinsèques des bibliothèques et au caractère réglementé, encadré de l'institution ne sont pas de mise pour justifier de ne pas fréquenter les lieux (aucune citation n'excède 2%).

Les principaux moteurs potentiels d'accès sont: un accès au numérique, un lieu accueillant et de conseil, des ouvrages diversifiés, soit des services existants et méconnus de ce public, à valoriser et à plus et mieux communiquer.

5. Réformes initiées aux BM allant vers une plus grande ouverture au sens large

Ces dernières années les bibliothèques municipales ont mis en œuvre des changements conséquents qui doivent encore être consolidés afin de stabiliser le personnel.

Ainsi, l'organisation du service a été renforcée, des axes stratégiques ont été définis et plusieurs réformes ont été concrétisées. C'est par exemple le cas pour la Bibliothèque de la Cité qui a accueilli, après le transfert des deux discothèques et le déménagement des professionnel-le-s en charge de la gestion des collections, un nouvel espace central consacré à la musique plus accessible et offrant des horaires élargis. Le personnel des bibliothèques municipales a par ailleurs considérablement développé les actions de médiation culturelle, notamment hors-murs et numérique, permettant ainsi d'aller à la rencontre de nouveaux publics et d'assurer une présence et des prestations tout l'été dans les parcs de la Ville. Les ressources numériques et le service de référence en ligne ont également élargi le cercle des usager-e-s en offrant des prestations accessibles en tout temps, 24h/24.

A ressources constantes, ces changements nécessitent des efforts considérables de la part du personnel qui a démontré sa capacité à évoluer, sa volonté de développer de nouvelles prestations et d'en élargir leur accès.

6. Moyens complémentaires nécessaires à une extension des horaires d'ouverture

Ces dernières années, le DCS a ainsi tout mis en œuvre pour augmenter, globalement, les prestations à la population sans, ou avec un très faible, impact budgétaire ; aussi bien en termes de manifestations (Nuit des musées, JEMA, Plaine de jeunes,...) que de prestations et surtout d'offre de médiation (Bibliobus, Fmac Mobile, Afterwork, « Vacances patates » au MAH, mise en place de mesures d'accessibilités pour les personnes à besoins particuliers, extension du chéquier culturel,...).

Qu'il s'agisse de réallocation de ressources, de partenariats publics-privés ou avec d'autres collectivités publiques, le DCS a entrepris un ensemble de démarches coordonnées pour ne pas prêter l'offre sans demander d'augmentations budgétaires au Conseil municipal. Néanmoins, des compensations, dans ce cas, ne seraient pas envisageables sans préjudices ; aussi bien s'agissant d'une réaffectation du personnel qui générerait de fortes tensions en son sein, que dans la poursuite des missions actuelles que les BM doivent continuer à remplir efficacement. Depuis mon arrivée à la tête du département, j'ai demandé aux services du DCS de développer une série de mesures et d'activités hors les murs, dans les parcs, lors de manifestations, avec des maisons de quartier afin de développer nos publics. Ces prestations mobilisent le personnel et je souhaite qu'elles puissent être poursuivies. Sans moyens supplémentaires alloués par le Conseil municipal, l'ouverture dominicale devra se faire au détriment d'autres prestations aux usager-e-s de nos bibliothèques.

7. Expérience lausannoise

La Ville de Lausanne a lancé une expérience pilote de 3 ans d'ouverture 10 dimanches par année de la bibliothèque de la Sallaz. Il convient de préciser que cette bibliothèque est fermée le samedi. Cette ouverture, par la petite taille et la configuration des locaux, repose sur l'engagement de deux collaborateurs auxiliaires. La situation du réseau genevois n'est pas comparable. En effet, d'une part toutes les bibliothèques de la Ville sont ouvertes les samedis, facilitant ainsi leurs accès aux familles et aux personnes qui travaillent durant la semaine. Sur six bibliothèques du réseau, seules deux sont ouvertes le samedi à Lausanne (Chauderon, Jeunesse). En comparaison, à Genève, sur sept bibliothèques du réseau, toutes sont ouvertes le samedi. D'autre part, le réseau ne possède pas d'aussi petite structure telle que la bibliothèque de la Sallaz.

J'espère que ces éléments vous permettront de terminer vos travaux sur cet objet. Vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan